

Courbevoie, le 21 Août 2017

## ENERTIME DEMANDE LE TIRAGE DE LA TROISIEME TRANCHE D'ODIRNANE POUR UN MONTANT DE 0,2 M€

**ENERTIME** (FR0011915339 - ALENE), société française des « CleanTech » au service de l'efficacité énergétique industrielle et de la production d'énergie renouvelable décentralisée (biomasse et géothermie), annonce la demande de tirage le 18 août 2017 de la troisième tranche de 200 ODIRNANE, pour un montant total brut de 200.000 euros<sup>1</sup>. Les ODIRNANE de cette troisième tranche sont assorties de 24 179 BSA ayant un prix d'exercice de 5,79 €. L'émission de la troisième tranche aura lieu dans les 10 jours de bourse qui suivent la date de demande.

Ces opérations, qui font suite au vote de la 5<sup>ème</sup> résolution par l'AGM du 9 juin 2017 et aux décisions du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenu le 12 juin 2017, s'inscrivent dans le cadre du financement maximal d'un montant maximal de 3,0 M€ qui avait fait l'objet d'un communiqué de presse le 24 mars 2017.

En incluant cette 3<sup>ème</sup> tranche, l'émission d'ODIRNANE, à date, s'élève à 1,4 M€. Il reste 8 tranches additionnelles, de 0,2 M€ chacune, pouvant être tirées. En cas de tirage de toutes les tranches et en cas d'exercice de l'ensemble des BSA, l'apport de fonds propres pourrait être porté à un total de 5,1 M€, dont 3,0 M€ provenant du remboursement des ODIRNANE en actions nouvelles Enertime et 2,1 M€ provenant de l'exercice des BSA attachés aux ODIRNANE.

### CARACTÉRISTIQUES ET MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Les caractéristiques et modalités de l'opération ont été fournies en annexe du communiqué de presse daté du 24 mars 2017 et sont disponibles sur notre site Internet : [www.enertime.com](http://www.enertime.com). En outre, la Société tient à jour sur son site Internet un tableau de suivi des Bons d'Emission, des ODIRNANE, des BSA et du nombre d'actions de la Société en circulation.

### À PROPOS D'ENERTIME

Créée en 2008, ENERTIME conçoit, développe et met en œuvre des machines à Cycle Organique de Rankine (ORC) et des Pompes à Chaleur de forte puissance pour l'efficacité énergétique industrielle et la production décentralisée d'énergie renouvelable. Les machines ORC permettent de transformer de la chaleur en électricité, les Pompes à Chaleur produisent de la chaleur haute température avec de la chaleur plus basse température et de l'électricité. ENERTIME est l'un des quatre principaux acteurs mondiaux et le seul français maîtrisant entièrement cette technologie de machines de forte puissance (1 MW et plus). ENERTIME est le seul acteur combinant une offre ORC et une Offre Pompe à Chaleur HT°. Basée en Ile de France, ENERTIME regroupe 42 collaborateurs dont 26 ingénieurs et dispose de bureaux à Lyon et à Shanghai. La Société est qualifiée « entreprise innovante » par Bpifrance et est reconnue « Créative Industry » française.

Enertime est cotée sur le marché Alternext à Paris d'Euronext. ISIN : FR0011915339 - Mnémo : ALENE. Plus d'informations sur [www.enertime-bourse.com](http://www.enertime-bourse.com).


<sup>1</sup> 8 ODIRNANE additionnelles ont été émises pour un montant nominal de 8.000 euros au titre de la commission d'engagement. Ces 8 ODIRNANE sont assorties de 967 BSA ayant un prix d'exercice de 5,79 euros.

**CONTACTS****ENERTIME**

Gilles DAVID – Président  
[gilles.david\(at\)enertime.com](mailto:gilles.david(at)enertime.com)

Lucie Gaudin – Relations presse  
Tél. 01 80 88 59 80 / 06 89 83 12 63  
[lucie.gaudin\(at\)enertime.com](mailto:lucie.gaudin(at)enertime.com)

Corinne Puissant - Relations Investisseurs  
Tel. : 01 53 67 36 77  
[cpuissant\(at\)actus.fr](mailto:cpuissant(at)actus.fr)

 Suivez l'actualité d'ENERTIME sur Twitter

### **Calculs théoriques de dilution relative à la tranche 3**

#### Données de base retenues

- Le nombre d'actions (nominal = 0,10 €) composant le capital de la société au 18 Août 2017 est de 2.130.357, soit la somme de :
- 2.009.064 (valeur au 31/12/2016)
  - 121.293 actions créées par les 10 conversions réalisées à date, pour un total de 710 ODIRNANE (sur les 780 de la tranche 1 et 468 de la tranche 2).
- Les capitaux propres retenus au 18 Août 2017 sont de 1.757.243 €, soit la somme de
- 1.047.243 € (valeur au 31/12/2016, certifiée par le Commissaire aux Comptes)
  - 710.000 €, résultant des 10 conversions réalisées à date.
  - *Note* : ces capitaux propres n'intègrent pas le résultat (non disponible) de la société sur la période 01/01/2017 – 18/08/2017

#### **Calcul 'base non diluée'**

**Incidence théorique future de l'émission des ODIRNANE 'Tranche 3' avec BSA attachés (sur la base du plus bas des dix cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Enertime (tels que publiés par Bloomberg) précédant le 18 Août 2017 à savoir 4,4597 euros) – Base non diluée (sans intégrer l'impact de l'exercice des BCE 2014 et BCE 2015)**

A titre indicatif, dans l'hypothèse où la Société déciderait d'attribuer uniquement des actions nouvelles sur exercice du Droit à l'Attribution d'Actions des ODIRNANE, l'incidence de l'émission de la tranche 3 des ODIRNANE avec BSA attachés serait la suivante,

- A) Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres d'un actionnaire sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 18 août 2017, soit 2.130.357 actions de 0,10 euros de nominal et sur la base du montant des capitaux propres au 18 août 2017 soit 1.757 K euros (voir ci-dessus) :

BASE NON DILUEE*	Quote-part des capitaux propres par action (en €) sur la base des capitaux propres au 18 Aout 2017, soit 1.757 K€
Avant émission 3 <sup>ème</sup> tranche	0,82 €
Après émission d'un nombre maximum de 50.150 actions (3 <sup>ème</sup> tranche de 0,20 M€) - <b>HORS BSA</b>	0,90 €
Après émission d'un nombre maximum de 75.296 actions (3 <sup>ème</sup> tranche de 0,20 M€) – <b>AVEC exercice des BSA</b>	0,96 €

\* Ces calculs tiennent compte des ODIRNANE avec BSA attachés émises en paiement des commissions d'engagements

- b) Incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant actuellement 1 % du capital social de la Société (sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 18 Août 2017, soit 2.130.357 actions)

BASE NON DILUEE*	Pourcentage de détention de l'actionnaire détenant 1 % du capital
Avant émission 3 <sup>ème</sup> tranche	1 %
Après émission d'un nombre maximum de 50.150 actions (3 <sup>ème</sup> tranche de 0,20 M€) - <b>HORS BSA</b>	0,98 %
Après émission d'un nombre maximum de 75.296 actions (3 <sup>ème</sup> tranche de 0,20 M€) – <b>AVEC exercice des BSA</b>	0,97 %

\* Ces calculs tiennent compte des ODIRNANE avec BSA attachés émises en paiement des commissions d'engagement

### **Calcul 'base diluée'**

**Incidence théorique future de l'émission des ODIRNANE 'Tranche 3' avec BSA attachés (sur la base du plus bas des dix cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Enertime (tels que publiés par Bloomberg) précédant le 18 aout 2017 à savoir 4,4597 euros) – Base diluée (en intégrant l'impact de l'exercice des BCE 2014 et BCE 2015)**

*BCE 2014 : 54.000, permettant de souscrire 54.000 actions nouvelles, à un prix de 6,41 €, pouvant être exercés du 01/10/2017 au 29/12/2020*

*BCE 2015 : 141.955, permettant de souscrire 141.955 actions nouvelles, à un prix de 6,41 €, pouvant être exercés du 01/10/2017 au 31/12/2020*

A titre indicatif, dans l'hypothèse où la Société déciderait d'attribuer uniquement des actions nouvelles sur exercice du Droit à l'Attribution d'Actions des ODIRNANE, l'incidence de l'émission de la tranche 3 des ODIRNANE avec BSA attachés serait la suivante,

- B) Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres d'un actionnaire sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 18 aout 2017 augmenté des actions nouvelles qui seraient créées en cas d'exercice complet des BCE 2014 et BCE 2015, soit 2.326.312 actions de 0,10 € de nominal, et sur la base du montant des capitaux propres au 18 aout 2017 augmenté de la valeur (nominal + prime d'émission) de l'exercice complet des BCE 2014 et des BCE 2015, soit 3 013 071 euros :

BASE DILUEE*	Quote-part des capitaux propres par action (en €) sur la base des capitaux propres au 18 Août 2017 intégrant l'impact de l'exercice complet des BCE 2014 et des BCE 2015, soit 3 013 K€
Avant émission 3 <sup>ème</sup> tranche	1,29 €
Après émission d'un nombre maximum de 50.150 actions (3 <sup>ème</sup> tranche de 0,20 M€) - <b>HORS BSA</b>	1.36 €
Après émission d'un nombre maximum de 75.296 actions (3 <sup>ème</sup> tranche de 0,20 M€) – <b>AVEC exercice des BSA</b>	1,40 €

\* Ces calculs tiennent compte des ODIRNANE avec BSA attachés émises en paiement des commissions d'engagement

- C) Incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant actuellement 1 % du capital social de la société sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la société au 18 août 2017 augmenté des actions nouvelles qui seraient créées en cas d'exercice complet des BCE 2014 et BCE 2015, soit 2.326.312 actions :

BASE DILUEE*	Pourcentage de détention de l'actionnaire détenant 1 % du capital
Avant émission 3 <sup>ème</sup> tranche	0.92 %
Après émission d'un nombre maximum de 50.150 actions (3 <sup>ème</sup> tranche de 0,20 M€) - <b>HORS BSA</b>	0.90 %
Après émission d'un nombre maximum de 75.296 actions (3 <sup>ème</sup> tranche de 0,20 M€) – <b>AVEC exercice des BSA</b>	0.89 %

\* Ces calculs tiennent compte des ODIRNANE avec BSA attachés émises en paiement des commissions d'engagement

La Société rappelle qu'en cas d'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions des ODIRNANE, elle dispose de la faculté d'attribuer un montant en numéraire et/ou des actions existantes, au lieu d'actions nouvelles.